



CONFLUENCES

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Angeville - Boudou - Castelferrus - Castelmayran - Castelsarrasin - Caumont - Cordes-Tolosannes - Coutures
Durfort-Lacapelette - Fajolles - Garganvillar - La Ville-Dieu-du-Temple - Labourgade - Lafitte - Lizac - Moissac
Montaïn - Montesquieu - Saint-Aignan - Saint-Arroumex - Saint-Nicolas de la Grave - Saint-Porquier

P. 13

MAISON DE SANTÉ

Livraison prévue
pour juillet 2019

P. 15

COLLECTE

Une journée
avec les agents

N°3
AVR.
2019



Quand on interroge Jessy TREMOULIERE, arrière de l'équipe de France féminine de rugby à 15 nommée « joueuse de l'année » par la World rugby, elle insiste sur la performance collective ; « Sans mes camarades sur le terrain, je n'aurais pas eu cette récompense ».

Sur le territoire de « Terres des Confluences », terre de rugby, nous avons fait du travail collectif un principe de gouvernance avec les élus et les personnels.

Les élus du conseil communautaire se réunissent une fois par mois pour délibérer et valider les propositions des différentes commissions et du bureau communautaire de « Terres des Confluences ». À cela s'ajoute une relation privilégiée avec les maires des 22 communes lors d'une conférence des maires qui nous permet de répondre aux légitimes interrogations des élus municipaux, qu'il s'agisse de fiscalité, de questions relatives aux travaux de voirie, aux choix en matière d'investissements tels que ceux retenus au titre du Plan Pluriannuel d'Investissements (Maison de santé, cuisine centrale, centre aquatique,...).

Les personnels au nombre de 82 hommes et femmes sous l'autorité de notre Directrice Générale des Services, Mélanie GAUTREAU, garantissent la continuité et l'efficacité des services publics, artisans déterminés de la culture, du tourisme, de la sécurité, de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de notre Communauté de communes.

Aussi, sommes-nous déterminés à maintenir et développer cette démocratie de proximité pour le meilleur service de tous les habitants de « Terres des Confluences ».

Bernard GARGUY, *Président.*



P. 3

Les nouveautés



P. 4.5

Les finances :
Budget prévisionnel 2019



P. 6.7.8

L'économie :
Plan d'action



P. 9

Le tourisme :
Une nouvelle stratégie



P. 10

PLUi-H :
Dernière phase



P. 11

L'habitat :
La C I L



P. 12.13.14

Projets intercommunaux :
L'avancement des travaux



P. 15.16.17

La gestion des déchets :
Une journée avec les agents de collecte



P. 18.19

La gestion des déchets :
Où vont-ils ?
Que deviennent-ils ?



P. 20

Cette année, je fais de la place dans mon dressing !

Magazine CONFLUENCES édité par la Communauté de communes Terres des Confluences
Édition semestrielle - Imprimé à 20 600 exemplaires
Dépôt légal
Directeur de la publication : Bernard GARGUY
Coordination de rédaction : Jean-Claude GIAVARINI
Graphisme : Anne-Fleur Dauchez et Corine Leroy / lalo.fr
Impression : Techniprint Montauban
Crédits photos : Service Communication, Tony Mywave, Adobe Stock

Ce document est imprimé par une entreprise labellisée Imprim'vert avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Contactez la CCTC

La Communauté de Communes Terres des Confluences vous accueille :

Du lundi au vendredi
De 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
636, Rue des Confluences *
82102 CASTELSARRASIN Cedex

Tél. : 05.63.95.56.00

Mail : accueil@terresdesconfluences.fr
www.terresdesconfluences.fr

* changement de rue mais pas de lieu donc attention pour l'envoi des courriers postaux

LES NOUVEAUTÉS



3

Les questions relatives aux impacts du changement climatique vous intéressent ?
Vous avez l'opportunité de participer à la réflexion.



PCAET : 1^{ère} étape avec le diagnostic

La phase de diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a commencé. Elle va permettre de faire un état des lieux des données de notre territoire sur nos consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants,...

Communauté de communes / citoyens : Et si on agissait ensemble pour le climat ?

La Communauté de communes a lancé son plan climat et souhaite travailler avec tous les acteurs du territoire pour son élaboration. Il s'agira de traiter notamment les problématiques suivantes : économie d'énergie, réduction de la pollution de l'air, déplacements plus durables, énergies renouvelables, consommations plus durables...

Si vous êtes intéressé(e),
vous pouvez proposer votre candidature par mail à l'adresse :
pcaet@terresdesconfluences.fr
ou en remplissant le questionnaire en ligne sur notre site internet et plus spécifiquement la question relative à la participation au groupe citoyen.

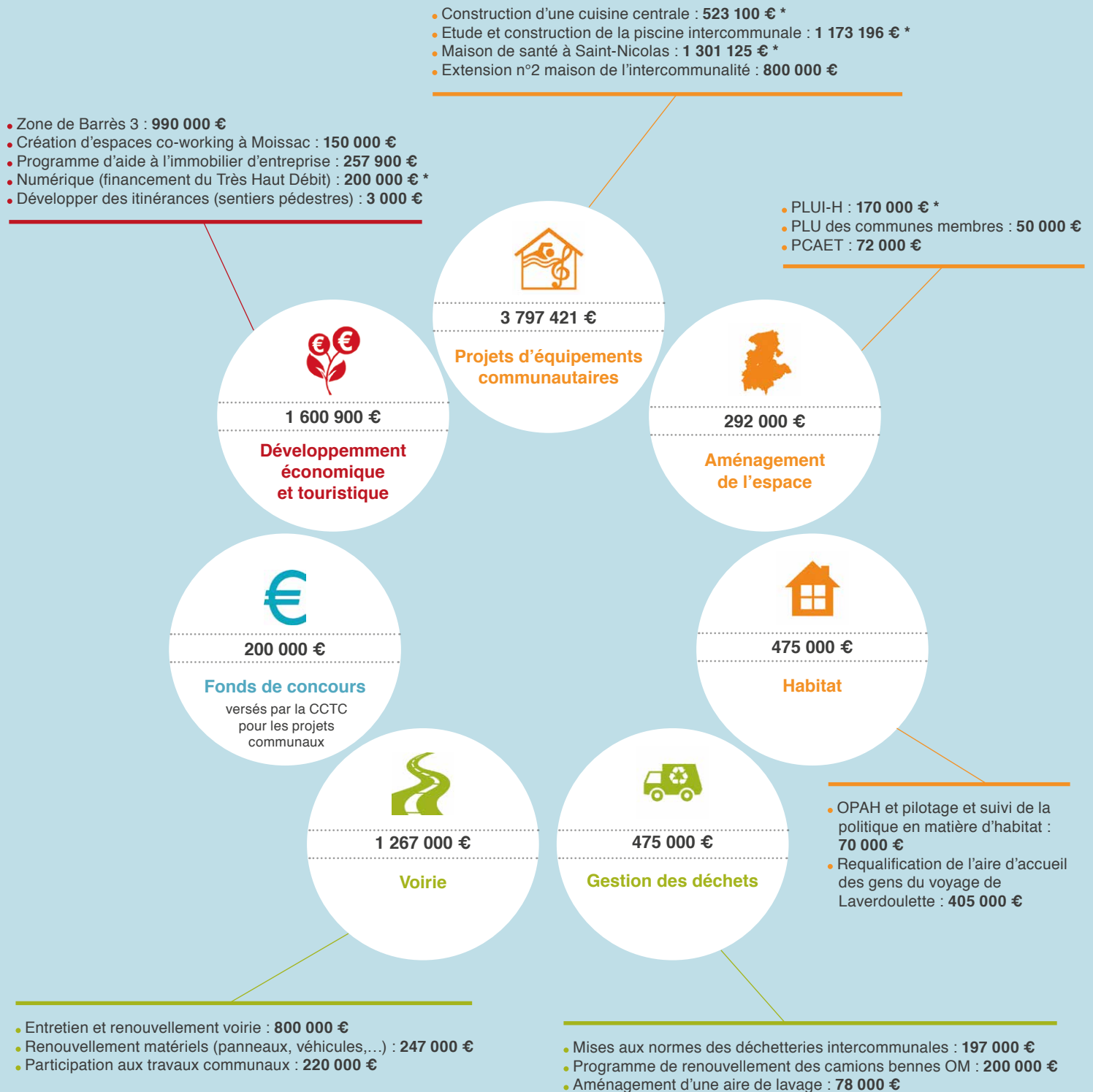
Pour cette participation citoyenne, plusieurs outils sont mis en place :

- Une **adresse mail** dédiée : pcaet@terresdesconfluences.fr pour vous permettre de vous exprimer,
- Un **questionnaire en ligne** sur le site internet de la Communauté de communes pour formuler vos attentes et propositions,
- Le lancement d'un appel à candidature pour créer un **groupe citoyen** :
Objectif : avoir un panel varié représentatif de la population intéressée par les problématiques du plan climat, qui suivra le processus d'élaboration du PCAET durant chacune des 3 phases : diagnostic, stratégie et plan d'actions. (voir encadré ci-contre)
- Un **ciné-débat** sera également organisé prochainement (au courant de l'été) avec tous les citoyens de la communauté de communes afin d'échanger et de partager les premiers éléments de diagnostic.



Les orientations 2019-2020 :
Poursuivre les investissements pour développer
l'attractivité du territoire,
tout en préservant la bonne santé financière
de la Communauté de communes.

LES INVESTISSEMENTS



Capacité de désendettement : 2 ans

* Les dépenses pour les équipements sont lissées sur plusieurs années. Le montant indiqué est celui engagé pour 2019 uniquement.

37,1 M€

dont 23,2 M€
en fonctionnement
et 13,9 M€
en investissement

LES DÉPENSES

Une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en recherchant des pistes d'économies et ce sans altérer la qualité des services rendus aux administrés.
Des dépenses limitées à **une augmentation de 2%**.

Attributions de compensation
(argent reversé aux communes membres) :
7 600 000 €
environ

Charges de personnel :
3 020 000 €
(dont 1,07 millions € pour la collecte des déchets)

Charges de fonctionnement :
4 580 000 €
Office de tourisme (entretien des chemins de randonnée,...), voirie, aérodrome, aire d'accueil des gens du voyage, cuisine centrale, communication, relais assistante maternelles, éclairage public,...

Participation aux syndicats :
PETR : **61 244 €**
SIRTOMAD : **1 330 000 €**
Syndicats de rivières (SMAVSA, SMBG, SMLB) : **55 000 €**
Syndicat de collecte et de traitement pour Durfort-Lacapelette et Montesquieu : **170 000 €**
Tarn-et-Garonne Numérique : **83 851 €**

LES RECETTES

d'investissement

- Subventions : **2 448 000 €**
- FCTVA : **500 000 €**
- Emprunts : **1 170 000 €**
- Fonds de concours pour le projet du centre aquatique versés en 2019 par les communes Castelsarrasin et Moissac : **1 000 000 €** (soit 500 000 € chacune)
- Excédent de fonctionnement : **8 951 000 €**

de fonctionnement

- Revenus de l'EPCI (Taxe de séjour, Composteurs, Assainissement non collectif, Facturation déchetterie, Aires d'accueil gens du voyage, Prestations de services aux communes, FCTVA fonctionnement) : **171 000 €**
- Autofinancement : **1 800 000 €**
- FPIC : **440 000 €**
- Dotations de l'Etat : **2 700 000 €**
- Impôts et taxes : **11 000 000 € + 3 800 000 €** de TEOM

PRODUITS ATTENDUS

Taxe d'habitation
4 172 986 €

Taxe foncière bâti
397 267 €

Taxe foncière non bâti
97 276 €

Cotisation Foncière des Entreprises
3 524 990 €

TEOM
3 873 123 €

CVAE
1 379 566 €

TASCOM
480 433 €

IFER
183 264 €

GEMAPI
50 000 €

Véritable feuille de route pour les 10 années à venir, le schéma doit permettre de faire du territoire de Terres des Confluences un pôle économique connu et reconnu en Région Occitanie. Il s'agit d'accompagner les entreprises locales dans leurs projets de développement et de soutenir les entrepreneurs dans leurs projets d'implantation.

LE SCHÉMA EST APPROUVÉ

Une mission d'élaboration d'un schéma de développement économique et touristique a été lancée dès 2016 pour établir un diagnostic et proposer une stratégie pour le territoire. Les élus ont approuvé le document composé d'un diagnostic et d'une stratégie.

UN DIAGNOSTIC COMPLET

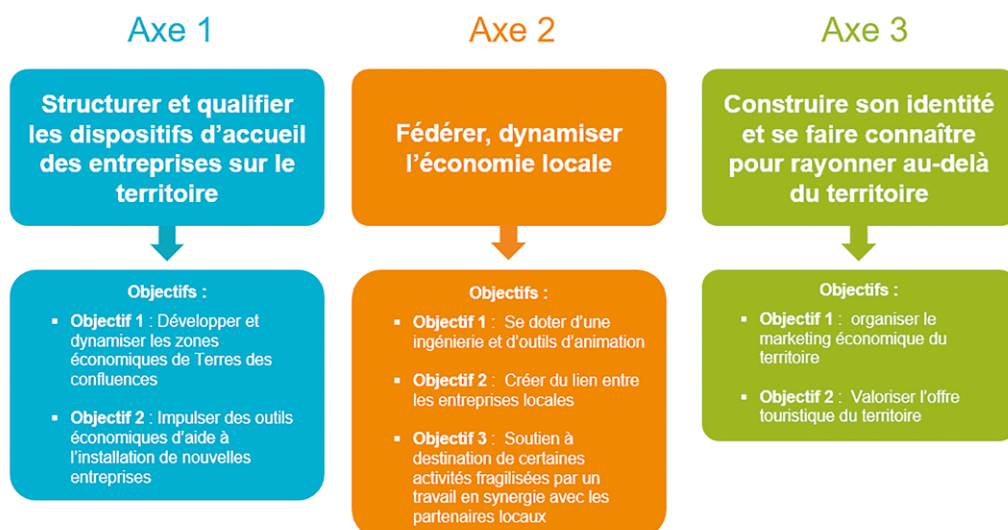
Il met en évidence les atouts du territoire :

- Son accessibilité (à proximité de l'échangeur autoroutier)
- Son positionnement privilégié à mi-chemin entre Agen et Toulouse
- Sa qualité de vie
- Son attractivité numérique
- Sa réserve foncière
- Son potentiel touristique
- Son pôle agroalimentaire
- Son tissu industriel

D'autre part, le diagnostic montre également une faible valorisation du potentiel.



3 axes de développement ont été actés, dont 24 actions opérationnelles découlent :



UN PLAN D'ACTION HIÉRARCHISÉ

À court terme : 2018 – 2021 (actions détaillées)
À moyen terme : 2022 – 2024 (orientations)
À long terme : 2025 – 2027 (orientations)

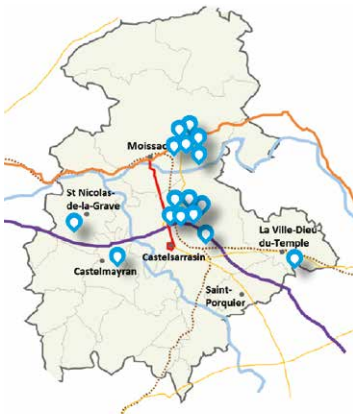
QUELLES SONT LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES ET À VENIR POUR 2019/2020 ?

1 - Structuration du service développement économique : Porteurs de projet économique et touristique, la Communauté de communes vous accompagne

2 - Création d'une rubrique entreprendre et d'une page dédiée aux porteurs de projets



3 - Élaboration de l'étude de positionnement des Zones d'Activités Économiques (ZAE)



4 - Création de tiers-lieux

5 - Poursuite des projets de ZAE (Zones d'Activités Économiques labellisées par la Région)



6 - Adoption du guide des interventions économiques de la communauté



Et après ?

Suivi et accompagnement régulier personnalisé en lien avec les partenaires par le service développement économique

Commissions économiques (instances de travail des élus) :

- Avis sur les dossiers d'acquisitions et de subvention
- Point régulier sur les projets d'implantations en cours

8

4 opérations à venir pour 2019 :

- 1- Réalisation d'un forum économique à destination des entrepreneurs du territoire
- 2- Ouverture du tiers-lieu de Moissac* (centre de co-working) pour les travailleurs indépendants et les télétravailleurs
- 3- Lancement des travaux de la Zone d'Activités de Barrès 3 (à côté de l'entreprise Cancel Fruits)
- 4- Partenariat avec les chambres consulaires (transmission reprise, bourse des locaux, etc.)

* Le futur tiers-lieu de Moissac :

- 6 bureaux,
- 1 open space qui accueillera, la 1^{ère} année, la prochaine promotion de l'École Régionale du Numérique,
- 1 salle de réunion,
- 1 espace de convivialité.



Tiers-lieu : Espace de convivialité



Tiers-lieu : bureau 6

APPELS À CANDIDATURE

2^e boutique à l'essai pour Castelsarrasin et Moissac

Vous avez un projet de commerce et vous souhaitez le concrétiser ?

Vous pouvez candidater dès maintenant.

Contacts : *Castelsarrasin* : 05 63 32 75 00 - *Moissac* : 05 63 04 63 63

ÉCOLE RÉGIONALE DU NUMÉRIQUE

Démarrage de la prochaine session : dernier trimestre 2019.

Vous trouverez toutes les informations liées à cette session sur le site www.terresdesconfluences.fr
Rubrique : Entreprendre > Les actions en cours > Une École Régionale du Numérique à Moissac.



L'ÉCOLE
RÉGIONALE DU
NUMÉRIQUE



Les partenaires du développement économique et touristique



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

L'Office de Tourisme intercommunal Moissac-Terres des Confluences devient un outil inscrit dans la stratégie du développement économique du territoire.

Une nouvelle stratégie pour la satisfaction des clients

La stratégie de l'Office de tourisme repose sur :

1 - Le conseil

Cela concerne tout particulièrement l'accueil à l'Office de tourisme. Un réaménagement intérieur est en cours afin d'améliorer la fluidité entre les différents espaces (documentation, boutique, espace repos - Wifi) et à l'extérieur de nouveaux équipements ont été installés : support vélos, l'Office étant labellisé accueil vélo.

Classé en Catégorie 1, l'Office postule pour le label « Qualité Tourisme » qui garantit un accueil personnalisé, une information qualifiée.

2 - Le numérique

Le numérique est un outil indispensable à l'activité de l'Office de tourisme. La traduction du site internet en anglais est en ligne et la traduction en espagnol sera faite dans le 2nd semestre 2019.

3 - Le potentiel touristique

L'Office de tourisme développe l'attractivité de notre territoire en collaborant notamment avec les hébergeurs (accueil, taxe de séjour,...)

Une 50^{aine} d'hébergeurs a participé à 8 ateliers.

D'autres ateliers seront organisés d'ici 2020 sur des thèmes différents.

L'Office de tourisme est également présent sur des salons afin de présenter et de mettre en valeur notre territoire.

- Nantes du 25 au 27 janvier 2019, 400 contacts sur le comptoir de l'OTI
- Toulouse micromarché du 25 au 26 avril 2019
- Bordeaux fête le fleuve du 20 au 24 juin 2019.

4 - L'autofinancement

Pour développer son activité commerciale, l'Office de tourisme constitue un dossier d'immatriculation auprès de l'agence "Atout France".

Objectif : proposer aux groupes des circuits, des séjours clé en main, des excursions à la journée,...



Que se passe-t-il près de chez moi ?

Randoland

Les fiches des 22 circuits des balades ludiques Randoland sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de l'Office de tourisme.

Pour savoir ce qu'il se passe près de chez vous, connectez-vous sur le site internet de l'Office de tourisme :

www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr

L'arrêt du PLUi-H est prévu pour la fin de l'année et sera suivi d'une longue phase administrative. L'occupation des sols sur l'ensemble des secteurs des communes membres de la Communauté de communes sera définie et règlementée et les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée seront déterminés.

4^e trimestre 2019 :
Arrêt du PLUi-H

PLUi-H : 3^e et dernière phase avant l'arrêt définitif

Pour rappel, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui a été présenté en 2^e phase, définit les objectifs à atteindre selon différentes thématiques. Il sera débattu dans les 22 communes puis en conseil communautaire au mois de juin.

Il doit être traduit de manière réglementaire et comprend 2 parties.

- **Une partie graphique ou zonage** où sont déterminées les zones constructibles ou non, les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N).
Le plan de zonage sert à préciser ou visualiser la zone où est située votre parcelle.

Quand le zonage aura été établi, les remarques et les demandes des habitants seront étudiées au cas par cas afin de voir si elles peuvent être compatibles avec les objectifs définis par la Communauté de communes dans le zonage.

- **Le règlement écrit.** Il précise les règles d'aménagement et de constructibilité applicables sur chaque zone et qui s'imposent afin d'organiser et d'encadrer le développement sur le territoire.



Pour le mois de juin, les Personnes Publiques Associées (État, Département, Chambres consulaires,...) vont être de nouveau sollicitées et des réunions publiques organisées afin de présenter le projet de règlement.

En septembre/octobre, le projet sera arrêté puis, une longue phase administrative débutera :

- Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Organisation de l'enquête publique en mai/juin 2020
- Approbation par le conseil communautaire et les communes fin 2020

La concertation est toujours ouverte. Vous pouvez vous tenir informé sur le site Internet et vous exprimer soit :

- **Par le registre de concertation** dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes
- **Par courrier** adressé au Président
- **Par mail** : pluih@terresdesconfluences.fr

**1.352 Logements
Locatifs Sociaux – 8,1%**
du parc (rés. principales)
Logements sociaux
conventionnés au sein
de Terres des Confluences

La CIL définit les orientations stratégiques de la politique intercommunale d'attribution de logements sociaux.

11

Mise en place de la Conférence intercommunale du logement (CIL)

L'assemblée plénière de la CIL s'est réunie pour la première fois le 16 janvier dernier, sous la co-présidence du Préfet, Pierre BESNARD et du Président de la Communauté de communes, Bernard GARGUY, avec l'ensemble des partenaires de l'habitat, afin d'approuver son règlement intérieur et de découvrir un premier diagnostic du territoire en matière de logement social.



Une instance partenariale pour définir des orientations en matière d'attributions de logements sociaux

La CIL devient désormais une instance partenariale qui doit aider à mieux répondre aux attentes de la population notamment en matière d'information sur l'offre de logement social et la gestion des demandes en cours.

Quels sont les objectifs affichés ?

- Faire de l'intercommunalité une échelle de référence et de cohérence,
- Combiner les enjeux de droits et de la mixité sociale,
- Mettre le demandeur de logement au cœur de la politique intercommunale d'attribution,
- Préserver l'équilibre entre les territoires.

Les étapes à venir

Prochaine CIL

- Présentation et approbation du document cadre avec les orientations en termes d'attribution vers lesquelles il faut tendre.
- Rédaction d'un projet de convention intercommunale d'attribution et déclinaison opérationnelle des orientations. Cette convention sera co-signée par tous les partenaires pour que chacun atteigne les objectifs signés par la CIL.

Le PPGD

- Travail sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) sur lequel la CIL devra émettre un avis.
→ **PPGD : c'est un outil qui permet d'améliorer le suivi des demandes de logements sociaux et, pour les demandeurs, d'être plus facilement informés de l'avancée de leur dossier.**

Après l'ouverture en 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire, c'est le centre aquatique qui accueillera le public en 2022.

2019 :
ouverture de la maison de santé
2022 :
1^{er} plongeon dans
le centre aquatique

Centre aquatique : le programme définitif est validé

Le programme définitif du centre aquatique a été validé au conseil communautaire du 12 février dernier.

Un marché de concours de maîtrise d'œuvre pour la conception et la construction du centre aquatique intercommunal a été lancé.

Il offre un espace « piscine », qui permettra de répondre aux besoins des scolaires, des sportifs et du grand public, et un espace « bien-être ».

Pour vous faire patienter, voici ce qui vous attend pour 2022 :

Espace « piscine » :

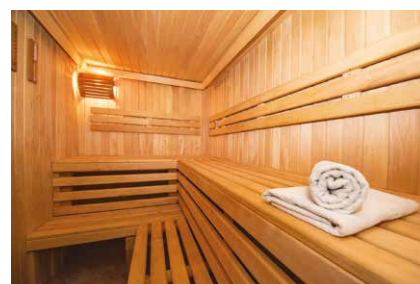
- Un bassin sportif de profondeur variable entre 1,30m et 1,80m (5 lignes de nage et escalier d'accès) ;
- Un bassin loisirs/activités de 190 m² intégrant une lagune aquatique (faible profondeur et pente douce), des animations aquatiques douces et un plateau à profondeur constante pour la pratique d'activités encadrées ;
- Des jeux d'eau situés à proximité de la lagune ;
- Un toboggan de 60 ml dont le départ et l'arrivée seront situés dans la halle bassins (le tube passant à l'extérieur).

Cette halle « bassins » donnera sur un espace extérieur où vous traverserez une terrasse pour rejoindre une aire de jeux d'eau et les pelouses-solarium.

Espace « bien-être » :

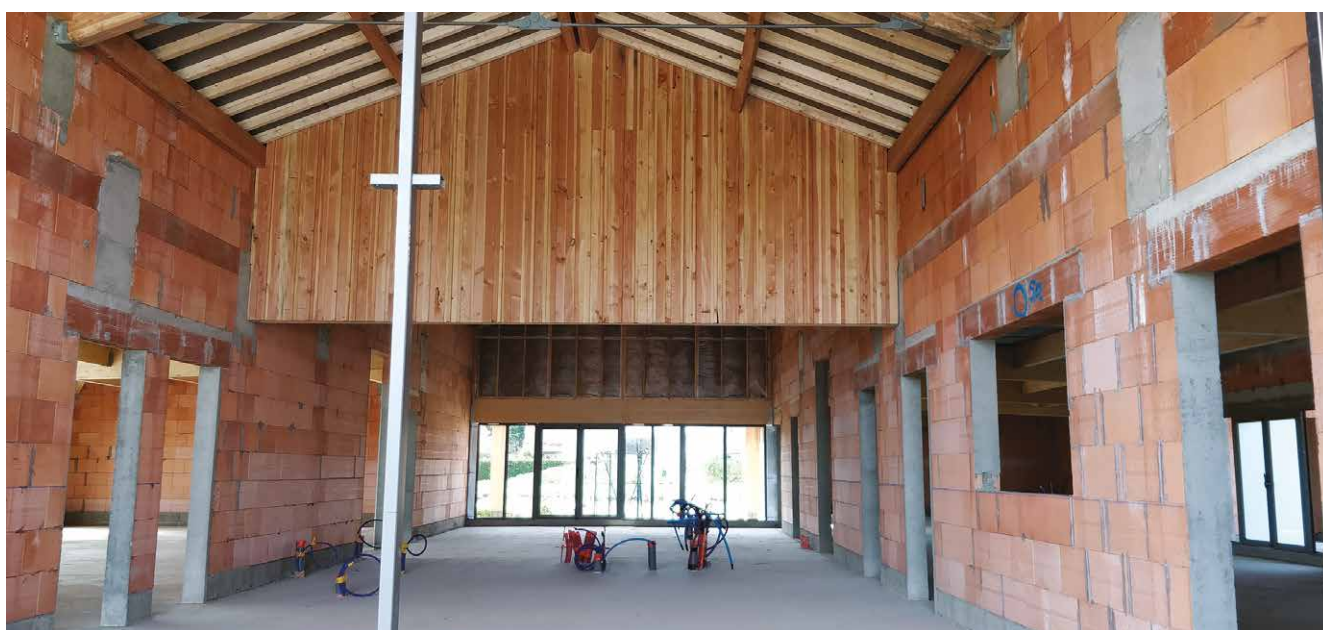
- Un jacuzzi intérieur de grande capacité et un jacuzzi extérieur ;
- Un hammam, un sauna, deux douches sensorielles et une douche froide ;
- Des plages dédiées au repos avec une offre tisanderie ;
- Un espace extérieur ou patio accessible et aménagé.

Avant la fin de l'année 2019 : choix du maître d'œuvre et esquisse du projet dévoilée.



Maison de santé : le planning est tenu

Grâce au temps clément que nous avons connu en ce début d'année, les travaux ont très bien avancé.



Voici les premières photos de la Maison de santé.

La livraison est toujours prévue pour juillet 2019.

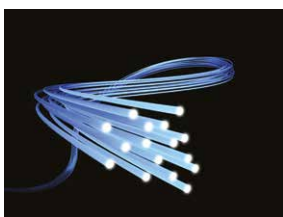


Maison de l'intercommunalité : 2^e extension prévue pour 2019

Les services de la Communauté de communes sont restés pendant près de 15 ans dans les bureaux des mairies de Castelsarrasin et de Moissac. C'est en 2015 que le siège s'est installé route de Moissac à Castelsarrasin afin de regrouper les services administratifs. Depuis cette date, la Communauté de communes a évolué et s'est structurée. Une première extension a eu lieu en 2016 pour accueillir le service commun urbanisme. Aujourd'hui, les bureaux du siège de la maison de l'intercommunalité commencent à être à l'étroit.



En effet, il y a eu quelques mouvements de personnel avec la fusion, les transferts de compétences, les mises à disposition et les nouveaux arrivants. Cette extension est la solution choisie par les élus car la plus rapide. L'objectif étant de proposer un nouveau réfectoire aux agents, une salle de réunion pouvant accueillir 30 personnes et de nouveaux bureaux d'ici fin 2019. Ce bâtiment restera sobre et fonctionnel.



Dans 3 ans, la fibre pour tous

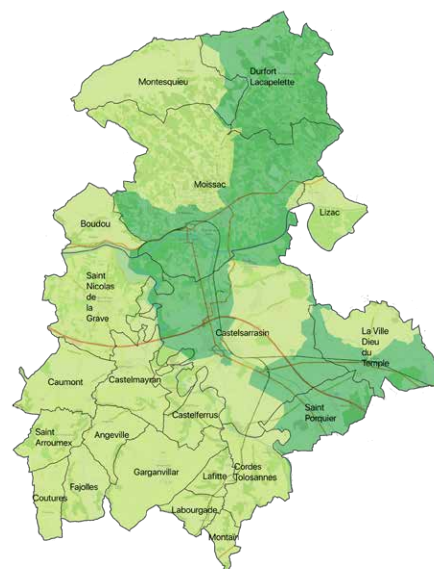
La 1^{ère} étape de montée en débit, réalisée par Tarn-et-Garonne Numérique, a permis d'installer 14 armoires pour 3 964 foyers concernés sur le territoire Terres des Confluences.

Tarn-et-Garonne Numérique commence dès maintenant la 2^e étape qui consiste à déployer la fibre pour tous d'ici 2022.

Au total, 22 142 prises seront créées (soit près de 20% du programme départemental) à partir de 3 centraux optiques (Nœuds de Raccordement Optiques) à Moissac, Castelsarrasin et Saint-Aignan.

Investissement pour la Communauté : entre 500 000 € et 1 000 000 €.

Le 20 mars dernier, la signature de la Délégation de Service Public pour une couverture 100% fibre du Département de Tarn-et-Garonne entre Tarn-et-Garonne Numérique et Altitude Infrastructure a eu lieu. La carte de couverture avec les prévisions de déploiement est consultable sur le compte Facebook de Tarn-et-Garonne Numérique (@82numerique).



1 JOURNÉE AVEC LES AGENTS QUI COLLECTENT VOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN

En 2018,
Déchets ménagers collectés :
4767 tonnes d'ordures ménagères et assimilés
519 tonnes de sélectif
669 tonnes de verre

La collecte des déchets est assurée en régie par le personnel sur 18 communes de la Communauté de Communes ; les autres étant gérées par un prestataire ou des syndicats. C'est une des compétences les plus anciennes.

LES AGENTS :

Qui sont-ils ?

Pour collecter tous vos déchets, le service compte :

14 chauffeurs-ripeurs : conduite, lavage et petit entretien mécanique des camions bennes (BOM),

7 ripeurs : collecte et vidage des bacs dans les BOM → responsabilité de regarder ce qu'il y a dans les bacs avant de les vider + petit entretien mécanique des BOM avec les chauffeurs-ripeurs.

La livraison et la réparation des bacs OM (à ordures ménagères) et de tri sont assurées par ces mêmes agents. Ils entretiennent également les bacs situés en point de regroupement (débroussaillage et réparation).

Nos agents collectent vos déchets par tous temps. Ils sont derrière le camion et ne rechignent pas à la tâche.

Où sont-ils ?

Depuis le 11 avril 2018, toutes les équipes de collecte débutent leurs tournées depuis le même lieu. Le local se situe dans la zone de Marchès à Castelsarrasin, loué pour une durée de 3 ans.

L'aménagement du local a été pensé pour faciliter les conditions de travail des agents et l'organisation du service (salle de repos, double vestiaires).

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi des équipes et du matériel stocké.

Que font-ils ?

Notre territoire est labellisé "Zéro déchet, zéro gaspillage".

Cela signifie que nous avons des consignes de tri élargies.

Conséquences pour nos agents → 3 collectes différentes :

- Les ordures ménagères
- Les recyclables
- Les déchets verts (sur certains secteurs de Castelsarrasin et Moissac uniquement)

La majorité de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est effectuée en « **porte à porte** », c'est-à-dire devant chaque habitation.

Cependant, la configuration géographique de certains lieux (impasses, densité des habitations, campagne,...), nous oblige à placer des conteneurs à proximité des habitations en **point de regroupement** et il est demandé aux habitants d'y déposer leurs sacs pour les OM et de jeter en vrac le recyclable (des cabas sont fournis pour faciliter le tri).

Les agents disposent de 11 camions bennes (BOM) (dont 2 de réserve).

Ils effectuent également la **livraison des bacs** à domicile chez les particuliers, les commerces ou les entreprises.

Comment sont planifiées les tournées ?

1 équipe = 1 tournée

Chaque chauffeur est responsable de sa tournée. Cependant, il peut y avoir des changements en cas d'absence.



À quoi ressemble leur journée ?

Les agents travaillent en journée continue, les tournées débutent à 5h00 et se terminent à 12h00.

Ils arrivent donc plus tôt afin de se vêtir de leur équipement de protection individuelle.

Puis débute la collecte des ordures ménagères ou des déchets recyclables. Dans la matinée, ils font une pause petit déjeuner, moment de détente où certaines équipes se retrouvent par secteur.



Deux fois dans la matinée, les agents vont décharger les déchets au quai de transfert situé à Saint-Béart. (près de la déchetterie de Castelsarrasin)



À la fin de la tournée, chaque équipe nettoie le camion benne à l'aire de lavage située à côté du quai de transfert des ordures ménagères à Castelsarrasin.

→ une 2^e aire de lavage va être aménagée cette année, ce qui permettra aux agents de gagner du temps (3 espaces sont prévus : 1 avec une lance gros débit pour dégrossir, 2 équipés avec des lances haute pression et eau chaude + 1 espace avec produit désinfectant, dégraissant).



En fin de journée, tout le monde retourne au local zone de Marchès où les camions bennes sont stationnés.

Comment pouvez-vous faciliter leur quotidien ?

En respectant quelques règles simples, vous faciliterez la collecte des papiers :

- Les bacs ou les sacs doivent être sortis **la veille au soir** sur les trottoirs, ou en bord de voie publique,
- **La poignée du bac doit être tournée côté route**, ce qui leur évite plusieurs manipulations,
- Si vous jetez de la vaisselle (assiette, verre), prenez soin de bien l'emballer au préalable avant de la mettre dans votre sac poubelle (cela concerne surtout les habitants des centres villes qui déposent leurs sacs sur le trottoir),
- Si vous les suivez, soyez patients et prudents pour les dépasser.



Une fois la collecte terminée, les bacs doivent être rentrés dans la journée.

RAPPEL Jour férié = collecte reportée le lendemain et collecte des déchets verts annulée.

POUR INFORMATION :

Vos **encombrants** peuvent être collectés gratuitement et sur prise de rendez-vous par Emmaüs.

05.63.31.51.45

emmaus82@wanadoo.fr



Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Prévoyez environ 3 semaines de délai pour un rendez-vous de ramassage.

Vente de composteurs à prix réduit

Les beaux jours reviennent, et si vous compostiez vos déchets en vous procurant un composteur à prix réduit ?

- Composteur en plastique vert de 345 L : 20 €
- Composteur en plastique vert de 830 L : 35 €
- Composteur en bois de 400 L : 33 €
- Composteur en bois de 600 L : 38 €



Pour cela, il vous suffit de contacter les services techniques ou le réserver directement sur le site internet, rubrique Le compostage.

Pour connaître vos jours de collecte, vous pouvez télécharger votre calendrier de jours de collecte sur le site internet : www.terresdesconfluences.fr à la page « **Les collectes** »

Rubrique : Les services > Déchets > Les collectes

GESTION DES DÉCHETS OÙ VONT-ILS ?

Tous les jours nous jetons des déchets que ce soit dans le bac des ordures ménagères ou celui du tri. Certains se demandent parfois quelle poubelle il faut choisir pour tel ou tel déchet et d'autres ne font pas

ORDURES MÉNAGÈRES (OM)



1
Collecte par la CCTC
(Collectes séparées)

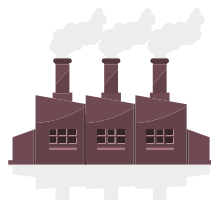


2
Déchargement au quai de transfert de Saint-Béart (Castelsarrasin)



TOUS LES EMBALLAGES

(Conserves, pots de yaourts, briques en carton, etc. + tous les autres emballages en plastique)



Incinérateur de Montauban
L'usine d'incinération de Montauban assure le traitement des ordures ménagères et assimilés du SIRTOMAD (Grand Montauban et Communauté de Communes Terres des Confluences)

3
Transfert en semi-remorque des OM



Transfert en semi-remorque du recyclage
3

Centre de tri de la DRIMM



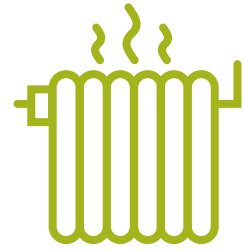
particulièrement d'effort pour trier car ils se demandent à quoi cela sert. Voici un schéma qui récapitule le circuit de vos déchets après avoir été collectés.

GESTION DES DÉCHETS QUE DEVIENNENT-ILS ?

19

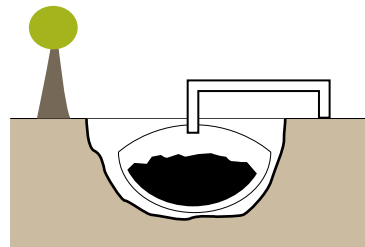
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Transforme la chaleur en chauffage et eau chaude sanitaire, notamment pour l'abattoir de Montauban, la maison de retraite, la caserne du 17^e RGP, l'hôpital de Montauban,...



VALORISATION MATIÈRE

Les résidus de l'incinération (mâchefers) sont réutilisés en sous-couche routière.



Enfouissement des erreurs de tri



Biogaz utilisé pour l'électricité du site de la DRIMM

Séparation des matériaux : papier, carton, métaux, plastique

Filières de recyclage

PAPREC :
Aluminium, Journaux Revues Magazines

REVIPAC :
Briques de lait ou jus de fruits et cartons

VEOLIA :
papiers

DERICHEBOURG AFM :
Acier et acier incinéré

VALORPLAST :
Plastiques sous toutes ses formes



EXEMPLES DE RECYCLAGE

PAPIER =

carton, papier toilette, essuie-tout, papier journal, papier écriture

CARTON =

emballages carton, boîte d'œuf, enveloppes kraft, papier

MÉTAUX =

vélos, chariots, appareils électroménagers

PLASTIQUE =

nouvelles bouteilles, écharpe en laine polaire, rembourrage des oreillers, arrosoirs, bancs, poubelles en plastique, tuyaux



CETTE ANNÉE JE FAIS DE LA PLACE DANS MON DRESSING

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

LES BORNES TEXTILES

Adoptez le réflexe
des bornes textiles
et donnez une seconde
vie à vos vêtements
et vos chaussures



Lorsque vous faites du tri dans vos armoires, plusieurs solutions s'offrent à vous : le don, l'échange ou la vente. Pour certains, vous préférez les jeter.

Sachez que vous pouvez les recycler en les amenant dans les bornes textiles.



- Les vêtements en bon état seront **exportés** ou **revendus** dans les boutiques *Ding Fring*.
- Les vêtements usés ou **déchirés** seront **recyclés** en nouveaux matériaux : isolants thermiques et acoustiques, chiffons, vêtements,...

Où les déposer ?

Dans les BORNES TEXTILES qui sont accessibles en permanence.

Toutes les communes sont équipées d'une borne au minimum, excepté Boudou et Angeville.

Vous pouvez également les apporter en déchetterie ou les déposer auprès d'associations comme la Croix Rouge ou Emmaüs 82.

CE QUE JE PEUX METTRE DANS LES BORNES ?

Tous les textiles, linge de maison et chaussures **mêmes usés et déchirés.**

La petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...)

→ dans un sac et non en vrac

Contrairement à certaines associations, **tout est accepté. En fonction de leur état ils seront soit réutilisés soit recyclés.**

ATTENTION

• Attachez les chaussures par paire pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.

• Ne déposez pas d'articles humides ou d'articles souillés par des produits chimiques qui pourraient contaminer tous les autres et générer de la moisissure.

QUELQUES BONNES RAISONS DE JETER SES TEXTILES DANS LES BORNES

- ✓ Je permets la création d'emplois
- ✓ Je limite le gaspillage en ne jetant pas mes textiles dans ma poubelle à ordures ménagères
- ✓ Je leur offre une seconde vie
- ✓ Je participe à la protection de l'environnement.

Tous les textiles et chaussures, mêmes usés ou déchirés, ont de l'avenir : Trions-les !

RENSEIGNEMENTS :

05.63.95.56.00

services.techniques@terresdesconfluences.fr



Une borne qui déborde ?

Contactez le service déchets